

Liberté Égalité Fraternité



Département des Ressources Humaines Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/LF N° 2025 - 376

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique:	Le jury	du	concours	externe	de	recrutement	dans	le	corps	des	Ingénieurs	d'études	n°7	BAP	Α
	" Ingénie	eur-e	en centre	d'expérir	nen	tation animale	est c	om	posé co	omme	e suit :				

Présidente :	Mme Marie TEIXEIRA IR - Inserm
Experts :	M. Benoît PEUTEMAN IECN - Inserm M. Philippe ZIZZARI IR - Inserm
Représentante :	Mme Valérie DOMERGUE-DUPLOUY IR – Université Paris-Saclay
Membre des instances d'évaluation :	M Adrien LALOT IECN-Inserm

Fait à Paris, le 18/07/2025

Pour le Président-directeur général, Le Directeur des Ressources Humaines